Réf. Farde e-Assemblées : 2523711

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/05/2023

Objet : Asbl "Teroubi".- Subside : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023;

Considérant que l'asbl "Teroubi" demande un subside de 10.000,00 EUR pour l'édition 2023 du Festival de l'Afrique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 10.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023, est octroyé au profit de l'asbl "Teroubi".

Annexes :